

Berne, le 15 décembre 2022

Calcul des rentes AI : la fin d'une injustice!

Rare unanimité gauche – droite sous la coupole fédérale : le Conseil national a accepté hier la [motion](#) de Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N). Cette motion demande au Conseil fédéral de corriger le mode de calcul des rentes de l'assurance-invalidité. AGILE.CH salue cette décision qui met fin à une iniquité privant de rente de nombreuses personnes atteintes dans leur santé ou accidentées.

Conseil des États et Conseil national sont d'accord de corriger le mode de calcul des rentes de l'assurance-invalidité, qui se base actuellement sur des barèmes salariaux ne reflétant pas la réalité des personnes atteintes dans leur santé. Ce système est critiqué depuis des années par AGILE.CH, à l'instar d'autres organisations de personnes handicapées, de juristes émérites et de parlementaires de tous bords. La seule divergence entre les deux chambres était la date de mise en œuvre d'un nouveau mode de calcul plus équitable. Hier, le Conseil national a accepté la proposition de la chambre haute de repousser de 6 mois l'entrée en vigueur du nouveau système. Ce dernier devra donc être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024 au lieu 1^{er} juillet 2023, comme initialement demandé dans la motion.

Malgré ce report de date AGILE.CH se déclare soulagée par cette décision qui permettra enfin aux personnes en situation de handicap de recevoir une rente correspondant à leur incapacité de travail.